

KOWEÏT

Cinq ans d'impunité depuis le retrait des troupes irakiennes

Index AI : MDE 17/04/96

Embargo : jeudi 22 février 1996 à 00h01 GMT

Les centaines de violations des droits de l'homme commises après l'occupation du Koweït par l'Irak en 1990 n'ont toujours pas été élucidées. C'est pourquoi Amnesty International appelle la période qui a suivi l'invasion les « cinq années d'impunité ».

« Nous nous sommes félicités de certaines mesures positives – comme la suppression de la Cour de Sûreté de l'État – ainsi que des avancées réalisées en matière de ratification des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, a déclaré aujourd'hui (jeudi 22 février) l'Organisation alors qu'elle rendait public un nouveau document sur le Koweït. Cependant, les autorités koweïtiennes devraient enquêter sur les cas de violations des droits de l'homme qui n'ont pas encore été résolus et indemniser les victimes. Elles devraient, en outre, veiller à ce que les droits fondamentaux de toutes les personnes vivant au Koweït, y compris les ressortissants étrangers et les apatrides, soient réellement protégés. »

Des exécutions extrajudiciaires et au moins 70 "disparitions" de personnes soupçonnées de "collaborer" avec les Irakiens ont eu lieu lorsque la loi martiale était en vigueur. Plus de 160 personnes arrêtées pendant cette période ont été emprisonnées à l'issue de procès iniques, qui se sont déroulés entre 1991 et 1995. La plupart des personnes jugées n'étaient pas des ressortissants koweïtiens : il s'agissait principalement d'Irakiens, de Palestiniens, de Jordaniens et de membres de la communauté bidun (Arabes apatrides).

Pour l'Organisation, « les autorités ne donnant aucune information sur les enquêtes menées sur cette période et sur les allégations plus récentes de violations des droits de l'homme, il est à craindre qu'elles ne permettent que ces violations soient commises en toute impunité ».

« Du fait que le Koweït avait été envahi, la communauté internationale a négligé de prêter attention aux actions de l'État koweïtien, particulièrement pendant les quatre mois où la loi martiale a été en vigueur, après le retrait des forces irakiennes. »

Les conséquences de la période sous loi martiale se sont fait longtemps ressentir. Plus de 160 personnes, parmi lesquelles des prisonniers d'opinion, seraient en train de purger des peines d'emprisonnement après avoir été reconnues coupables, à l'issue de procès inéquitables, par la Cour de loi martiale et la Cour de sûreté de l'État. Amnesty International continue de recevoir des informations faisant état de "disparitions" ayant eu lieu en 1991, en plus des 62 cas déjà recensés pour 1992.

En 1995, l'Organisation a reçu des informations sur huit personnes ayant "disparu" en 1991. Parmi elles figure un Palestinien de nationalité syrienne, Isam Muhammad Saleh al Udwan, arrêté le 8 mai 1991 par les forces de sécurité koweïtiennes. Sa famille ne l'a pas revu depuis et n'a reçu aucune information officielle à son sujet.

Mazen Sharif al Azawi, quant à lui, aurait été arrêté le 7 mars 1991 à son domicile, à al Salmiyya, par des hommes en civil dont l'un s'est présenté comme agent des forces de sécurité. Quelques jours plus tard, il aurait été aperçu avec du sang sur le visage dans le poste de police de Biyan. Sa famille, qui a maintenant quitté le Koweït, n'a jamais été informée de source officielle à son sujet.

Alors que les autorités koweïtiennes ont assuré à maintes reprises que des enquêtes avaient été ouvertes sur les exécutions extrajudiciaires et les "disparitions" pendant cette période, Amnesty International n'a eu connaissance que d'un seul cas où l'auteur présumé d'une exécution extrajudiciaire a été déféré à la justice.

De nombreuses informations ont également fait état de torture ayant dans certains cas, semble-t-il, provoqué le décès des victimes. Aucune enquête ou presque n'a été ouverte sur les plaintes pour torture et mauvais traitements.

Les jugements rendus depuis 1991 par la Cour de loi martiale et la Cour de sûreté de l'État étant manifestement inéquitables, l'Organisation exhorte les autorités koweïtiennes à juger de nouveau les personnes qui ont été reconnues coupables par ces juridictions. Elle leur demande également de libérer tous les prisonniers d'opinion. L'Organisation recommande, en outre, l'ouverture immédiate d'enquêtes impartiales et exhaustives sur tous les cas d'exécutions extrajudiciaires et de "disparitions", ainsi que sur les plaintes pour torture et mauvais traitements.

Dans son document, Amnesty International expose d'autres sujets de préoccupation comme l'expulsion illégale de personnes, la reprise des exécutions et l'élargissement du champ d'application de la peine de mort aux infractions à la loi sur les stupéfiants. I

Pour plus d'informations, consultez le document d'Amnesty International intitulé : Koweït. Cinq ans d'impunité : les préoccupations relatives aux droits de l'homme depuis le retrait des forces irakiennes (index AI : MDE 17/01/96, février 1996)